



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan de la Sécurité

dans le Morbihan

17 février 2021



Le Ministère de l'Intérieur donne un accès libre aux chiffres de la délinquance

Les données publiques "certifiées" par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure sont consultables sur :

- [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr)

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/chiffres-departementaux-mensuels-relatifs-aux-crimes-et-delits-enregistres-par-les-services-de-police-et-de-gendarmerie-depuis-janvier-1996/>

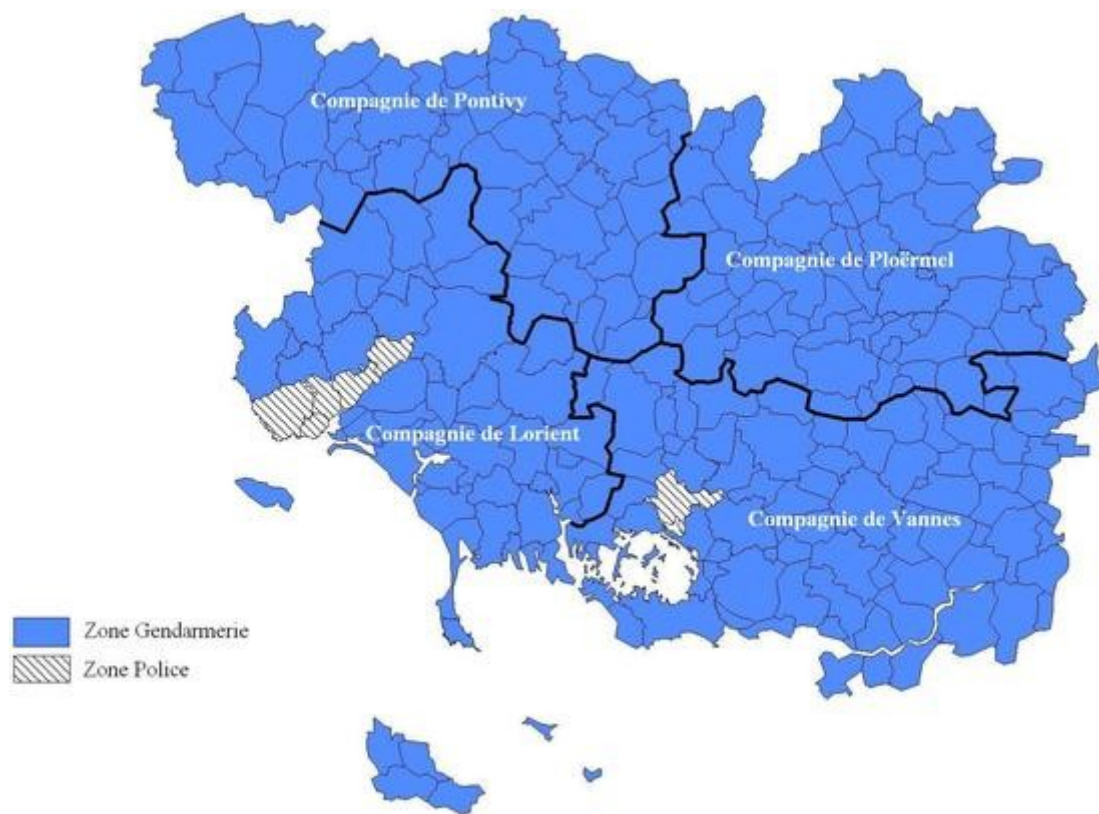
Ces données sont actualisées mensuellement autour du 10 de chaque mois.

- **Interstats**,

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites>

Insécurité et délinquance en 2020 : une première photographie : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2020-une-premiere-photographie-Interstats-Analyse-N-32>

Les zones de compétence Gendarmerie / Police



Zone Police : Vannes, Lorient, Lanester, Plœmeur, Larmor-Plage et Hennebont

SECURITE PUBLIQUE

Bilan de l'année 2020

Dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, marqué par deux périodes de confinement national de la population (du 17 mars au 10 mai et du 30 octobre au 14 décembre), **la plupart des indicateurs de la délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie du Morbihan reculent en 2020, à l'instar des tendances constatées au niveau national.**

Si les baisses sont nettes pour les atteintes aux biens (AAB) et les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF), la très légère hausse des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) ne doit pas occulter l'augmentation significative des violences intrafamiliales et des violences sexuelles – une des composantes de cet agrégat.

Hausse des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)

AVIP – Atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes

Cet indicateur concerne les faits de violences physiques crapuleuses et non crapuleuses, les menaces de violence et les violences sexuelles (exemple : coups et blessures volontaires, atteintes aux mœurs, infractions contre la famille et l'enfance...). Il comprend les formes de violence affectant physiquement nos concitoyens, notamment dans la sphère familiale.*

**Violences physiques crapuleuses : Violences qui ont pour but le vol, l'appropriation...*

Légère hausse des AVIP mais augmentation significative des Violences intrafamiliales (VIF)

Les AVIP connaissent une légère hausse dans le département : **+ 4 %** avec 5 270 faits enregistrés en 2020. L'indicateur enregistre une très légère baisse en zone police (-0,38%, soit -9 faits).

Focus sur les violences intra familiales (VIF)

Cette légère hausse des AVIP est toutefois à nuancer car, au sein de l'agrégat, les VIF et les violences sexuelles ont considérablement augmenté sur la période.

En 2020, on déplore **2 091 victimes de VIF** dans le département :

- 1 382 victimes de VIF dont 1 037 femmes (75%) en zone gendarmerie.
- 709 victimes de VIF en zone police (200 sur la circonscription de Vannes et 509 sur la circonscription de Lorient).

L'augmentation du nombre de victimes de VIF est particulièrement marquée en zone gendarmerie :

+ 31,4 %, notamment liée à une nette hausse des victimes de violences sexuelles **+ 43,6 %**.

En zone police, les violences sexuelles augmentent aussi (+ 17,4%), notamment sur les mineurs avec une augmentation des agressions et harcèlements sexuels sur mineurs de **+ 37%**, ainsi que des viols sur mineurs de **+ 16 %** (+7 faits constatés en 2020).

Les actions des services de l'État dans l'accueil et la prise en charge des personnes victimes de violences

La libération de la parole des victimes de violences dans la société a contribué à révéler les violences intrafamiliales et à faire augmenter les dépôts de plainte.

Face à cette situation, de très nombreuses initiatives ont été portées par l'État, les collectivités, les procureurs de la République et les associations afin d'améliorer la prise en charge des victimes.

Déploiement des intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie (ISCG)

Dans le cadre du Grenelle de lutte contre les violences conjugales, le déploiement d'intervenantes sociales dans les commissariats et gendarmeries (ISCG) a contribué à ce que les victimes déposent plainte. Les ISCG jouent un rôle de premier accueil social, d'écoute et d'orientation. Elles ont vocation à assurer l'interface entre la police ou la gendarmerie et les services sociaux afin de favoriser une prise en charge globale des personnes reçues.

En juin 2020, 3 nouvelles ISCG ont pris leur fonction dans le département : 1 en zone police, 2 en zone gendarmerie. Pour rappel, une première ISCG avait pris ses fonctions en 2019, au commissariat de Vannes, portant à 4 le nombre total d'ISCG dans le département.

Elles sont localisées :

- en zone police : commissariat de Vannes, commissariat de Lorient ;
- en zone gendarmerie : gendarmerie de Ploërmel (2 j/semaine), de Questembert (2 j), de St-Avé (1j) ; gendarmerie de Pontivy (2j), Auray (2j), Pont-Scorff (1j)

Un premier bilan d'étape effectué par la Sauvegarde 56 révèle que les VIF représentent 60 à 70 % des situations dont elles sont saisies.

Cellule opérationnelle VIF et mise en réseau des partenaires

Dans le cadre du Grenelle de lutte contre les violences conjugales, **le Ministère de l'intérieur a décidé la mise en place de cellules départementales dédiées à la prise en charge opérationnelle des victimes de violences conjugales**. L'objectif est de traiter de cas particuliers posant des difficultés en réunissant les différents services impliqués (services de l'État, du département et associations), en vue d'évaluer et de coordonner les dispositifs d'accompagnement nécessaires (soutien juridique ou la mise à l'abri).

Une première cellule s'est réunie le 15 septembre 2020, une deuxième le 28 janvier 2021. Une prochaine réunion se tiendra au printemps.

Le contexte sanitaire inédit constitue un facteur aggravant pour les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants lorsqu'ils sont confinés avec leurs agresseurs. C'est pourquoi l'ensemble des différents dispositifs d'alerte et de secours sont restés actifs et opérationnels pour écouter, secourir et protéger les personnes victimes de violences à l'intérieur du foyer.

Une information des victimes sur leurs droits et les structures d'accompagnement est disponible sur le site internet de la Préfecture www.morbihan.gouv.fr.

Un Numéro Vert dédié à l'écoute des auteurs de violence conjugale (08 019 019 11)

Depuis le Grenelle de lutte contre les violences conjugales, plusieurs dispositifs ont été mis en place à destination des auteurs de violence de façon à éviter le passage à l'acte ou la récurrence. **Une permanence téléphonique est ouverte 7j/7, de 9h à 19h pour aider les potentiels auteurs à ne pas commettre l'irréparable en ne s'enfermant pas dans la violence.**

Création d'un centre régional de suivi et de prise en charge des auteurs de violences (CPCA)

L'initiative de la Sauvegarde 56 a été retenue par le Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre d'un appel à projets pour la création d'un centre régional de suivi et de prise en charge des auteurs de violences (CPCA). Il s'agit d'un dispositif diffus réparti sur le département.

Baisse des atteintes aux biens (AAB)

AAB – Atteinte aux biens

Les atteintes aux biens concernent les faits de vol (vols à main armée, vols avec violences, vols avec entrée par ruse, cambriolages, vols simples et liés à l'automobile), les destructions et les dégradations.

L'indicateur enregistre une baisse importante de **- 21 %**, (soit - 3 319 faits), marquée notamment par une nette diminution des cambriolages de logement et des vols liés aux véhicules.

- AAB au global en 2020 : **12 436 faits**
- Cambriolages de logement : **1 432 faits**, soit une diminution de **- 22 %**
- Vols liés aux véhicules (*vols de véhicules, vols dans les véhicules, vols d'accessoires*) : **2 900 faits**, soit une diminution de **-16 %**

Baisse des Escroqueries et infractions économiques et financières

EIF - Escroqueries et infractions économiques et financières

L'indicateur EIF concerne les faits de faux en écriture, fausse monnaie, contrefaçons, escroqueries et abus de confiance, falsification et usages de chèques volés ou de cartes de crédits, abus de biens sociaux, fraudes fiscales. Ces faits sont souvent liés aux achats en ligne et aux paiements dématérialisés.

L'indicateur enregistre **3 443** faits en 2020, en diminution de **- 9 %** (-335 faits) par rapport à 2019. Cette diminution est plus affirmée en zone police (**- 16,4%**) qu'en zone gendarmerie (**- 5,4%**).

Bilan des groupes de partenariat opérationnels (GPO) mis en place en zone police nationale

Les GPO ont été mis en place en juin 2019, à Vannes et à Lorient, dans le cadre de la police de sécurité du quotidien. Instance partenariale opérationnelle, le GPO réunit les acteurs de terrain d'un secteur autour de problèmes de sécurité dans le but de les résoudre de manière collective. Il est animé par le chef de secteur de la DDSP et un représentant du maire.

La **circonscription de Vannes** est divisée en 2 secteurs : secteur centre-est et secteur ouest (dont Menimur et Kercado). 34 réunions ont été organisées depuis la mise en place des GPO.

Résultats :

- 10 problématiques identifiées et résolues sur le secteur centre est,
- 12 problématiques identifiées dont 9 résolues sur le secteur ouest.
- Problématiques toujours en cours : trafics de stupéfiants et climat d'insécurité dans certains quartiers.

Sur la **circonscription de Lorient**, des rencontres se tiennent toutes les 6 à 8 semaines et abordent tant des problématiques saisonnières que pérennes telles que trafic de stupéfiants et occupations illicites de halls d'immeubles, lutte contre les cambriolages.

Le partenariat a pu faciliter le démantèlement de réseaux de trafiquants de drogue dans les zones urbaines sensibles (ZUS) et apaiser les relations sociales.

LUTTE CONTRE LES STUPÉFIANTS

Bilan de l'année 2020

Un plan national de lutte contre les stupéfiants a été présenté en septembre 2019, visant à améliorer la connaissance des trafics pour accroître de la lutte contre les stupéfiants.

Plus d'infos ><https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Plan-national-de-lutte-contre-les-stupefiants>

Amendes forfaitaires délictuelles (AFD)

Depuis le 1^{er} septembre 2020, le consommateur de drogue est passible d'une amende forfaitaire de 200€, constatée par les forces de l'ordre par procès-verbal électronique. Elle permet de rendre la sanction plus rapide et plus systématique en cas de flagrant délit, et ainsi d'alléger considérablement le travail des forces de l'ordre et des tribunaux.

4 mois après sa mise en œuvre, le bilan de l'amende forfaitaire dans le département est de :

- 157 AFD dressées du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020

Quantités de drogues saisies dans le Morbihan par les forces de l'ordre en 2020 :

Sur l'ensemble de l'année, les forces de l'ordre du Morbihan ont saisi :

- 91,993 kg de cannabis (résine et herbe),
- 712 pieds de cannabis,
- 9,245 kg de cocaïne,
- 5,676 kg d'héroïne,
- 338 cachets d'ecstasy.

Personnes interpellées dans le Morbihan par les forces de l'ordre en 2020 :

- **718** personnes mises en cause ont été interpellées : 568 par la gendarmerie nationale (dont 123 mineurs) + 150 par la police nationale.

Saisies d'avoirs criminels en augmentation de 41,24 %

- **490 634,27€** d'avoirs criminels en 2020 : 101 000€ en zone gendarmerie et 389 634,27€ en zone police nationale.

SECURITE ROUTIERE

Bilan de l'année 2020

BILAN DES ACCIDENTS TUÉS BLESSÉS DONT BLESSÉS HOSPITALISÉS (ATBH)

	2018	2019	2020*	Ecart	Evolution 2019/2020
Accidents	556	584	425	-159	-27 %
Tués	46	53	32	-21	-40 %
Blessés	707	698	523	-175	-25 %
dont blessés hospitalisés	209	223	165	-58	-26 %

BILAN DE ACCIDENTS MORTELS EN 2020

Les personnes tuées par tranche d'âge

On note une hausse des personnes tuées dans les tranches 0-17 ans et 18-24 ans.

	2018	2019	2020*	Évolution 2019/2020
0-17 ans	2	1	3	▲
18-24 ans	7	5	6	▲
25-34 ans	8	8	3	▼
35-44 ans	8	7	2	▼
45-54 ans	8	7	5	▼
55-64 ans	6	10	4	▼
65-74 ans	1	7	6	▼
75 ans et +	6	8	3	▼
Totaux	46	53	32	▼

Les personnes tuées par catégorie d'utilisateur

En 2020, la catégorie VL/VU concentre toujours la majorité des tués comme ces 3 dernières années, soit 59% bien qu'elle soit en baisse : 28 en 2018, 26 en 2019 et 19 en 2020.

On peut remarquer que nous n'avons aucun tué dans la catégorie PL et 2RM ≤ 125 cm³.

	2018	2019	2020*	Évolution 2019/2020
Piéton	5	10	5	▼
Vélo	3	3	4	▲
Cyclo/Scooter ≤ 50 cm ³	1	3	0	▼
Cyclo/Scooter > 50 cm ³ ≤ 125 cm ³	2	1	0	▼
Moto/Scooter > 125 cm ³	6	9	3	▼
Véhicule léger (VL) ou utilitaire (VU)	28	26	19	▼
PL	0	1	0	▼
Autre* (voiturette, quad, moto-bike..)	1	0	1	▲
Totaux	46	53	32	▼

Les personnes tuées par type d'accident en 2020

On peut noter que **sur les 32 personnes tuées, 21 d'entre-elles ont perdu la vie dans des accidents sans collision avec un autre véhicule ce qui représente 66 % des tués.**

> 16 où un seul véhicule est impliqué

> 5 où le véhicule entre en collision avec un piéton

2020	piéton	vélo	Cyclo Scooter ≤ 50 cm ³	Cyclo Scooter > 50 cm ³ ≤ 125 cm ³	Moto Scooter > 125 cm ³	VL/VU	PL	total
Sans tiers		3				13*		16
Collision avec...								
Piéton								
Vélo								
Cyclo/Scooter ≤ 50 cm ³								
Cyclo/Scooter > 50 cm ³ ≤ 125 cm ³								
Moto/Scooter > 125 cm ³								
VL/VU	5	1			3	4	2	
PL								
Autre « voiturette »						1		
total								32

* 3 tués sont les passagers avant droit du VL

Répartition des causes principales dans les accidents mortels

On enregistre **31** accidents mortels qui occasionnent le décès de **32** personnes

Sur les 11 accidents où l'alcool/stupéfiants est en cause, pour 10 d'entre-eux la vitesse est également présente.

L'alcool/stup est en baisse par rapport à 2019 mais elle reste la cause principale des accidents mortels.

En 2020, elle est en cause dans 35 % des accidents mortels contre 47 % en 2019 et 37 % en 2018.

Causes en l'absence d'alcool ou de stupéfiants

	Alcool et/ou stupéfiants	Vitesse	Refus de priorité	Malaise	Inattention	Fatigue	Dépassement dangereux	Déporté à gauche	Contre sens	Autres	Totaux
2018	16	12	5	4	3	0	0	1	0	2**	43 (46 tués)
2019	24	9	2	7	5	1	0	0	0	3***	51 (53 tués)
2020*	11	4	3	4	4	1	2	1	1	0	31 (32 tués)

** distance de sécurité et défaut de maîtrise

***téléphone au volant tenu en main par le chauffeur du PL + conditions atmosphériques (2 piétons de nuit par temps de pluie)

Les personnes tuées par sexe

	2018	2019	2020
Homme	33	42	25
Femme	13	11	7
Total	46	53	32

BILAN DES SUSPENSIONS ADMINISTRATIVES DE PERMIS DE CONDUIRE

1 616 suspensions administratives de permis de conduire ont été prononcées en 2020, soit une baisse de **-29,43 %** par rapport à 2019. Cette diminution peut s'expliquer par les deux périodes de confinement.

Les causes de suspension évoluent variablement entre 2019 et 2020 :

- 964 suspensions pour cause d'alcoolémie (**-38,20%**),
- 472 suspensions pour cause de stupéfiants (**-18,33%**),
- 180 suspensions pour cause de vitesse (**+20%**).

BILAN DES DISPOSITIFS D'ÉTHYLOTEST ANTI-DÉMARRAGE (EAD)

En cas d'infraction routière liée à l'alcool, le préfet peut décider que le droit à conduire d'un usager soit limité à un véhicule équipé d'un dispositif homologué d'éthylotest anti-démarrage (EAD). Le juge peut aussi obliger à conduire un véhicule équipé d'un EAD en cas de délit en état alcoolique ou en état d'ivresse manifeste. Enfin, après avis médical compte tenu d'une addiction à l'alcool, un permis peut comporter l'obligation de conduire un véhicule équipé d'un EAD.

En 2020, on compte :

- **180** EAD administratifs (**- 12,62%** par rapport à 2019)
- **7** EAD médico-administratifs



PRÉFET DU MORBIHAN

Liberté
Égalité
Fraternité

JE SUIS VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES

EN PARLER

A des associations spécialisées

- France Victimes - 02 97 47 66 68
www.france-victimes56.com
- Centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF) - 02 97 63 52 36
www.cidff-morbihan.fr
Accueil et accompagnement à Vannes (Moments pour Elles), Lorient, Auray, Hennebont, Ploërmel et Pontivy

Appelez le 3919

- le 3919 - 7j/7 de 9h à 19h
Ligne d'écoute anonyme et gratuite destinée aux femmes victimes de toutes formes de violence ainsi qu'à leur entourage

À votre entourage et/ou des professionnels

Soignants, travailleurs sociaux, enseignants, avocats, pharmacies...

Consulter le site dédié à la lutte contre les violences conjugales

- www.stop-violences-femmes.gouv.fr



PORTER PLAINTE

Au commissariat de police ou à la gendarmerie

- Composez le 17 ou le 112 ou envoyez un sms au 114
- Vous pouvez pré-enregistrer votre plainte en ligne sur www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr et choisir le lieu où aller signer la déclaration
- Dans l'ensemble du département, des dispositifs existent : quatre intervenantes sociales en commissariat de police et en gendarmerie

Sur la plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes

www.service-public.fr/cmi - Deux brigades sont formées et vous orientent par « tchat » vers la plainte 24h/24, 7j/7

A l'hôpital

- demandez un certificat médical de constatation des violences
- faites un dépôt de plainte en fonction des situations



LA LOI EST DE VOTRE CÔTÉ

Vous protéger

- L'ordonnance de protection s'agissant du conjoint violent : éloignement, interdiction de détenir une arme, suspension et aménagement possible de l'autorité parentale
- Le Téléphone grave danger - Dispositif d'alerte des forces de l'ordre

Vous défendre

- L'Aide juridictionnelle peut couvrir vos frais de justice
- Le Conseil départemental de l'accès au droit du Morbihan (CDAD) facilite l'accès au droit et oriente les justiciables. Informations au 02 90 99 30 06
cdad-morbihan@justice.fr

Principaux points d'accès au droit gratuits du département :

- Association d'accès au droit Nord Morbihan
sur rendez-vous au 02 97 27 39 63
www.centre-acces-droit.com
- Maison de Justice et de droit à Pontivy
02 97 27 39 63
- Boutique du droit
02 97 64 75 65 - www.lorient-agglo.fr
- Maison du droit à Vannes
02 97 01 63 80
www.maisondudroit-vannes.com

Agir envers les auteurs

- Condamnation pénale avec, le cas échéant, éviction du domicile et interdiction d'entrer en contact avec la victime
- Stage de responsabilisation et de prévention de la récidive
- 08 019 019 11 - Numéro vert dédié à l'écoute des potentiels auteurs de violence conjugale pour éviter le passage à l'acte

SE RECONSTRUIRE

Se mettre à l'abri

- Composez le 115 pour trouver un hébergement d'urgence - Il s'agit du numéro départemental d'appel d'urgence du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)
Parmi les places d'hébergement disponibles dans le département, des places d'urgences sont dédiées aux femmes victimes de violence

Être accompagné

- CIDFF - Moments pour Elles est un lieu qui permet aux femmes de trouver soutien, écoute, de reconstruire l'estime de soi et de rencontrer d'autres personnes
02 97 63 52 36 - www.momentspourelles.fr

- France Victimes - 02 97 47 66 68
www.france-victimes56.com